

## Autorisation de conduite - R372, R386, R389



### O bjectif

Acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire un chariot élévateur en toute sécurité. Obtenir une autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur (article R233-13-19 du Code du Travail)



### P ublic / pré-requis

Etre apte médicalement et être âgé d'au moins 18 ans

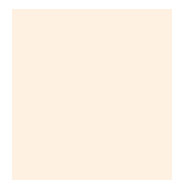
### D urée

1 jour



### P rogramme

- ✦ Responsabilité et rôle du cariste
  - ✓ La sécurité et les principaux facteurs d'accident
  - ✓ Les différentes instances et organismes de prévention et leur rôle
  - ✓ La responsabilité civile et pénale du cariste en cas d'accident
  - ✓ Les conditions requises pour utiliser un chariot élévateur
  - ✓ Les cas de dangers graves et imminents et les conduites à tenir
- ✦ Description générale des chariots
  - ✓ Les différents types de chariots élévateurs
  - ✓ Les attachements et les différentes charges
  - ✓ Le circuit hydraulique et le système de traction
  - ✓ Les organes de service de sécurité et de protection
  - ✓ Les batteries
- ✦ Les vérifications
  - ✓ Prise de poste et fin de poste
  - ✓ Les paramètres qui influencent la distance de freinage (état du sol, charge, vitesse)
  - ✓ L'inspection et les vérifications périodiques (niveau des fluides, état des pneumatiques)
  - ✓ Le traitement des anomalies
- ✦ Notions d'équilibre
  - ✓ Les fondements
  - ✓ Les règles générales sur la capacité des chariots élévateurs
  - ✓ La plaque de charge
- ✦ Consignes pour gerbage et degerbage
  - ✓ Les principes
  - ✓ Travail en travées et en racks
- ✦ Le chargement des wagons / camions
- ✦ Reglementation
  - ✓ Les textes fondamentaux
  - ✓ La circulation à l'intérieur de l'entreprise
  - ✓ Les prescriptions du code de la route (pictogrammes et panneaux)
- ✦ La sécurité
  - ✓ Les risques liés aux différents carburants employés ou aux équipements électriques
  - ✓ L'étiquetage et les risques liés à la manutention des produits dangereux
  - ✓ Le plan de circulation
- ✦ Pratique sur chariots élévateurs frontaux  
Périodicité recyclage : 5 ans



## Autorisation de conduite R372m - Engins de chantiers de catégories 1 - 2 - 4 - 9



**O**bjectif A l'issue de la formation, les participants sont capables de passer avec succès les tests théoriques et pratiques en respectant les règles de sécurité selon la recommandation R372 modifiée de la CNAM



### **P**ublic / pré-requis

Etre apte médicalement et être âgé d'au moins 18 ans

### **D**urée

4 jours



### **P**rogramme

- ⚡ Connaissances de base du code de la route
  - ✓ Identification et connaissance de la signalisation
  - ✓ Connaissances fondamentales liées aux manœuvres particulières
  - ✓ Véhicules
- ⚡ Les responsabilités du conducteur
  - ✓ La sécurité
  - ✓ Le matériel
  - ✓ La qualité des opérations
- ⚡ Technologie et connaissance des engins
  - ✓ Les différents organes
  - ✓ Préparation à la mise en route
  - ✓ Les précautions lors de l'arrêt
  - ✓ Consignes spéciales
- ⚡ Les risques inhérents au type d'engin
  - ✓ Les règles de conduite
  - ✓ Réagir au quotidien
- ⚡ Formation pratique sur les engins de chantier concernés
- ⚡ Evaluation
  - ✓ Evaluation théorique (code de la route) - évaluation théorique liée à l'engin - grille d'évaluation à la conduite

Periodicite recyclage : 5 ans

## Locotracteur P1 - P2 - P3



### O bjectif

Former le personnel à l'accrochage de wagon, la conduite d'engins moteurs ferroviaires et chef de manœuvre conformément à la réglementation en vigueur (décret 92352 - recommandations R283 et R265 de la CNAM - Note n° 25 de CRAMAM)



### P ublic / pré-requis

Aptitude médicale (vertige - daltonisme)  
Savoir lire et écrire  
Personnel affecté à la fonction d'accrocheur ou pilote, de chef de manœuvre, de conducteur au sein d'entreprise disposant d'un réseau ferroviaire interne

### D urée

Cf tableau ci-dessous



### P rogramme

#### Prévention

- ✓ Le système préventif en France
- ✓ Les accidents du travail
- ✓ Les maladies professionnelles
- ✓ La responsabilité pénale

#### Technologie

- ✓ Le rail : les voies, les aiguillages
- ✓ Les organes chocs / traction
- ✓ Les attelages types SNCF et automatiques
- ✓ Le crochet de repos : les tampons, le roulement
- ✓ Le circuit de freinage : le sabot
- ✓ Les différents éléments du wagon

#### Accrocheur de wagon (P1)

- ✓ Classification des voies
- ✓ Le pilotage
- ✓ Pénétration dans le véhicule
- ✓ Accrochage / décrochage
- ✓ Les interdictions
- ✓ Immobilisation des véhicules
- ✓ Habillement
- ✓ Les signaux de manœuvre

#### Chef de manœuvre (P2)

- ✓ Missions et responsabilités
- ✓ Composition de l'équipe de manœuvre
- ✓ Les gabarits
- ✓ Utilisation du matériel roulant : déplacement des wagons
- ✓ Mesures à prendre au cours des manœuvres
- ✓ Règles de circulation
- ✓ Les différents mouvements
- ✓ Reconnaissance des véhicules

#### Conducteur d'engin moteur (P3)

- ✓ Les engins de traction
- ✓ Technologies
- ✓ Le freinage
- ✓ Généralités

#### Test d'aptitude

	Durées		
	Petit embranché	Moyen embranché	Gros embranché
Accrocheur de wagon P1	2 jours	2 jours	2 jours
Chef de manœuvre P2	/	4 jours	5 jours
Conduite d'engin P3	/	4 jours	5 jours
Recyclage	4 ans	3 ans	3 ans

#### Petit embranché :

- ✓ Etablissement qui ne dispose pas de son propre engin moteur ferroviaire

#### Moyen embranché :

- ✓ Etablissement qui dispose d'un seul engin moteur ferroviaire

#### Gros embranché :

- ✓ Etablissement qui dispose d'au moins 2 engins moteurs ferroviaires fonctionnant simultanément

### PERIODICITE RECYCLAGE : 3 ans